Consultation sur le cadre de tarification

Une discussion sur la répartition de la dette non provisionnée

Douglas Stanley Le 4 juin 2013

Objectif

 Fournir l'information et considérer des méthodes de répartition raisonnable de la dette non provisionnée pour se pencher sur l'hypothèse que répartir cette dette en fonction des coûts des nouvelles demandes exclusivement n'est pas « équitable » pour toutes les catégories d'industrie.

L'approche actuelle

 Les frais de dette non provisionnée (DNP) des employeurs de l'annexe 1 sont déterminés pour l'ensemble des employeurs de cet annexe. Les employeurs paient leur part selon leur groupe de taux, proportionnellement aux coûts de leurs nouvelles demandes.

Description de la catégorie	Composante DNP 2013 du taux de prime	Contribution aux taux de DNP 2013 (M \$)	% par catégorie
Catégorie A - Produits forestiers	1,72	20	1,5%
Catégorie B - Extraction minière et industries connexes	2,38	47	3,6%
Catégorie C - Autres industries primaires	0,68	12	0,9%
Catégorie D - Fabrication	0,91	362	27,4%
Catégorie E - Transport et entreposage	1,49	117	8,9%
Catégorie F - Commerces de détail et de gros	0,53	169	12,8%
Catégorie G - Construction	2,40	348	26,3%
Catégorie H - Gouvernement et services connexes	0,30	101	7,7%
Catégorie I - Autres services	0,43	145	11,0%
Annexe 1	0,79	1,322	100,0%

Méthode 1

 Utilise la perte réelle enregistrée pour les nouvelles demandes par année de lésion de 1998 à 2012, y compris les dépenses nettes de tarification par incidence, comme base pour la répartition de la dette non provisionnée par catégorie.

Description de la catégorie	Approche actuelle fondée sur les coûts des nouvelles demandes	Méthode 1 Gains ou pertes sur les coûts d'indemnisation
Catégorie A - Produits forestiers	1,5%	3,2%
Catégorie B - Extraction minière et industries connexes	3,6%	4,8%
Catégorie C - Autres industries primaires	0,9%	0,1%
Catégorie D - Fabrication	27,4%	49,9%
Catégorie E - Transport et entreposage	8,9%	7,4%
Catégorie F - Commerces de détail et de gros	12,8%	3,9%
Catégorie G - Construction	26,3%	18,8%
Catégorie H - Gouvernement et services connexes	7,7%	8,3%
Catégorie I - Autres services	11,0%	3,5%
Annexe 1	100,0%	100,0%

Années de lésion 1998 à 2012, à la fin de 2012.

Les méthodes 1 et 2 ne tiennent pas compte de la dette non provisionnée produite avant 1998.

Méthode 2

 Répartit la dette non provisionnée par catégorie en fonction de la distribution relative par catégorie en fonction de la somme de 50 % des primes payées (sans tenir compte des dépenses de tarification par incidence) et de 50 % du total des prestations payées par année civile de 1998 à 2012.

Description de la catégorie	Approche actuelle Fondée sur les coûts des nouvelles demandes	Méthode 2 50 % de la prime (sans tarification par incidence) et 50 % des prestations payées
Catégorie A - Produits forestiers	1,5%	3,1%
Catégorie B - Extraction minière et		
industries connexes	3,6%	3,6%
Catégorie C - Autres industries primaires	0,9%	1,8%
Catégorie D - Fabrication	27,4%	32,7%
Catégorie E - Transport et entreposage	8,9%	7,3%
Catégorie F - Commerces de détail et de		
gros	12,8%	12,6%
Catégorie G - Construction	26,3%	21,4%
Catégorie H - Gouvernement et services		
connexes	7,7%	8,5%
Catégorie I - Autres services	11,0%	9,0%
Annexe 1	100,0%	100,0%

Exercices financiers de 1998 à 2012

Les méthodes 1 et 2 ne tiennent pas compte de la dette non provisionnée produite avant 1998. Les méthodes 1 et 2 ne tiennent pas compte de la dette future.

Méthode 3

- Répartit la dette non provisionnée en fonction de la dette non provisionnée de 1998 (rajustée en fonction du rendement des placements jusqu'à 2012 en ajoutant les pertes nominales (ou soustrayant les gains nominaux) de 1999 à 2012.
- Par gains nominaux et pertes nominales de 1999 à 2012, on entend les primes payées sans tenir compte de la tarification par incidence, - les prestations payées (indexées sur l'IPC jusqu'à 2012).

Description de la catégorie	Approche actuelle fondée sur les coûts des nouvelles demandes	Méthode 3 Dette non provisionnée de 1998, plus les primes nettes moins les prestations payées
Catégorie A - Produits forestiers	1.5%	9.5%
Catégorie B - Extraction minière et		
industries connexes	3.6%	11.4%
Catégorie C - Autres industries primaires	0.9%	2.1%
Catégorie D - Fabrication	27.4%	45.3%
Catégorie E - Transport et entreposage	8.9%	2.1%
Catégorie F - Commerces de détail et de		
gros	12.8%	2.1%
Catégorie G - Construction	26.3%	23.2%
Catégorie H - Gouvernement et services		
connexes	7.7%	2.1%
Catégorie I - Autres services	11.0%	2.1%
Annexe 1	100.0%	100.0%

La dette non provisionnée de 1998 est rajustée en fonction du rendement moyen des placements, et les prestations sont indexées sur l'IPC jusquà 2012.

Exercices financiers de 1999 à 2012

La méthode 3 tient compte de la dette non provisionnée produite avant 1998. Les méthodes 1 et 2 ne tiennent pas compte de la dette future.

Que cela signifie-t-il?

- Il n'existe aucune méthode précise de répartition de la dette non provisionnée fondée sur les catégories d'industrie.
- Il se peut que répartir la dette non provisionnée en fonction des coûts des nouvelles demandes ne soit pas équitable et raisonnable, compte tenu de la dette produite avant 1998 et de 1998 à 2012.
- On conclut généralement que l'utilisation des coûts des nouvelles demandes pour répartir le recouvrement de la dette non provisionnée mènerait à un certain niveau d'interfinancement, comme le démontre les méthodes raisonnables cernées.
- Le document de travail sur le cadre de tarification de la CSPAAT vise à régler les questions de répartition appropriée de la dette non provisionnée parmi les employeurs. L'information fournie aujourd'hui est d'une grande importance dans l'analyse visant à formuler une approche recommandée.

Discussion